

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1976 14 août 2013

# **SOMMAIRE**

1nergie S.A 94805	The Pinemont Group	4841
aeris CAPITAL Management Company	Thermeau Plus9	4805
S.A 94804	The Skullhead Luxembourg	4809
A.F. Commerce s.à r.l 94806	Topal S.A 9	4842
Agévé Investissements S.A 94807	Topdanmark Holding S.A9	4809
Airport Center Luxembourg GmbH 94807	Torp S.A 9	4804
Alma Shop S.A 94808	Torrec II Luxco S.à r.l	4808
Andros Invest S. à r.l 94808	Towra S.ASPF9	4805
A Regional Berto Vila Verde S.à.r.l 94807	Trend S.A	4808
A-Syst (SPF) S.A94807	Trenton S.A	4848
Atlas Holding S.A 94806	Turnbridge Holdings S.A9	4803
Beopar S.A 94820	Tuscany Development S.à r.l	4809
eBay Services S.à r.l94806	Tuscany Development S.à r.l	
Fidibus S.A 94823	TW Intérieur S.A	
Finsur S.à r.l	Udatcha S.à r.l9	4803
Larry Condo S.à r.l	UKSA 60 CR S.à r.l9	4847
Larry Saxony S.à r.l 94845	Umbrella Libra9	4803
MMI Montreal Medical International Lu-	Usco Lux S.A	4803
xembourg S.à r.l	Valoris 19	4804
OCSiAI S.à r.l94817	Valoris 29	4805
Precision International S.à r.l 94820	Valoris 39	4825
proRegio S.à r.l. unipersonnelle94806	Varfor Holding S.A9	
Shark S.A 94824	V.B.A. S.à r.l	
Siletam Invest SA94825	V Finance S.A	4844
Sovereign Interest Strategy SICAV-FIS 94823	Volotea 9	4808
Sterling International Ventures S.A 94802	Vosne S.C.A	4810
Taimen S.à r.l	Xylem Water Solutions Manufacturing AB,	
tangram s.a94806	Luxembourg Branch9	4807
Tarsy SA94809	YBL S.A9	4804
T.B.I. S.A. 94802	Zous Tolosom S A	4904



# Sterling International Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 74.236.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013085140/10.

(130104550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### T.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 60.841.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2013 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

- Evelyne GUILLAUME, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour avis conforme

Signature

Référence de publication: 2013085150/15.

(130105032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### Taimen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 174.021.

Extrait de la réunion de la gérance tenue en date du 20 juin 2013

Le gérant unique décide de transférer le siège social du 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg au 25C, boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG et ce, à compter de ce jour.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

La gérance

Référence de publication: 2013085152/15.

(130104381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Varfor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.120.

### **EXTRAIT**

Il résulte d'un courrier du 7 juin 2013 que Monsieur SCHUL Jean Marie a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013085214/14.

(130104410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.



# Usco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 134.152.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USCO LUX S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013085205/12.

(130104873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Umbrella Libra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.259.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 juin 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013085198/12.

(130104401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### Turnbridge Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 38.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085196/10.

(130104708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# TW Intérieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 8, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085197/10.

(130104557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### Udatcha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 42.966.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085199/10.

(130105319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.



# Zeus Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 161.845.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013085239/10.

(130105033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### YBL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085237/10.

(130104360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### Valoris 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.343.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085208/10.

(130104416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Torp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.775.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013085184/10.

(130104547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### aeris CAPITAL Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.340.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Juni 2013.

Für aeris CAPITAL Management Company S.A.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013085263/14.

(130106038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.



# V.B.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 22, Hinnick.

R.C.S. Luxembourg B 167.545.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fischbach, le 26/06/2013.

Référence de publication: 2013085207/10.

(130104705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Valoris 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.341.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085209/10.

(130104414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### 1nergie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 71A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 145.333.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013085241/10.

(130104587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Thermeau Plus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3843 Schifflange, 27, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 155.533.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2013085179/11.

(130105159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Towra S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 40.820.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'actionnaire prise en date du 26 juin 2013 que les mandats des trois administrateurs de Monsieur Jean Nicolas Weber, Monsieur Guy Lanners et Monsieur Alexander Dreu, le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Jean Nicolas Weber, le mandat du commissaire aux comptes la société Fidu-Concept Sàrl sont révoqués avec effet au 26.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013085186/13.

(130104733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.



# A.F. Commerce s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 170.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013085272/11.

(130105843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

### proRegio S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 45, rue du Sanatorium.

R.C.S. Luxembourg B 109.318.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085269/10.

(130105321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

#### tangram s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-4065 Esch-sur-Alzette, 2, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 51.135.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2013.

Référence de publication: 2013085270/10.

(130105461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

# eBay Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085266/11.

(130105567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

# Atlas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2013085287/12.

(130105226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.



# A Regional Berto Vila Verde S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.009.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013085271/10.

(130105625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

# A-Syst (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.920.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013085273/10.

(130105943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

#### Airport Center Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085276/10.

(130105907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

# Agévé Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Agévé Investissements S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085274/11.

(130105543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

# Xylem Water Solutions Manufacturing AB, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 173.557.

**EXTRAIT** 

L'adresse de la Succursale est au 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013085229/13.

(130104299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.



# Volotea, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 163.189.

Statuts coordonnés, suite à une déclaration rectificative reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mars 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013085212/13.

(130104706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

## Trend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 87.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085188/10.

(130104974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### Andros Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 107.526.

Les comptes annuels au 30 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANDROS INVEST S.à r.l.

Référence de publication: 2013085283/10.

(130105539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

#### Alma Shop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 162.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085311/10.

(130105489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

# Torrec II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Torrec II Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085160/11.

(130104450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.



# The Skullhead Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 142.993.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 5 juin 2013

La démission, en date du 5 juin 2013, de Mme Isabelle SCHUL, employée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

THE SKULLHEAD LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013085176/13.

(130104320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Tuscany Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.033.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 26 juin 2013.

Le 26 juin 2013. Alex van Zeeland.

Référence de publication: 2013085163/10.

(130104977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### Topdanmark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 33.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOPDANMARK HOLDING S.A. (Luxembourg)

Référence de publication: 2013085183/10.

(130105081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Tuscany Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.033.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 26 juin 2013.

Le 26 juin 2013. Michelle Marie Carvill.

Référence de publication: 2013085162/10.

(130104977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Tarsy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.240.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARSY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013085169/11.

(130104962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.



# Vosne S.C.A., Société en Commandite par Actions.

# Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOSNE S.C.A.

Société en commandite par actions

Référence de publication: 2013085218/11.

(130104600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### Finsur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.196.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### Appears:

- 1. Mr Florian Suraud, banker, residing at 22 Cleveland Square, Apt F, W2 6DG, London, United Kingdom;
- 2. Mr François Suraud, retiree, residing at 18, rue Chazière, 69004 Lyon, France; and
- 3. Mrs Anne Taisne-Suraud, producer, residing at 7, rue Vergniaud, 92300 Levallois, France.

The founders are here represented by Mr Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by¬laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

#### Name - Registered office - Object - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.
  - Art. 2. The Company's name is "FINSUR S.à r.l.".
- Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

# Capital - Shares

- Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each subscribed as follows:
  - 1. By Mr Florian Suraud, described above, 6,375 (six thousand three hundred seventy five) shares;
  - 2. By Mr Francois Suraud, described above, 5,000(five thousand) shares; and
  - 4. By Mrs Anne Taisne-Suraud, described above, 1,125 (one thousand one hundred twenty five) shares.
  - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
  - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 <sup>th</sup> , 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### **Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).



The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### **Shareholders decisions**

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10 <sup>th</sup> , 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

# Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31 <sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.



The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. The excess is distributed among the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

# Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

# Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1 <sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

#### Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

# General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A managers:

- Mr Florian Suraud, with address at Apt F, 22 Cleveland Square, W2 6DG, London, United Kingdom;
- Mr François Suraud, with address at 18, rue Chazière 69004 Lyon, France.

Class B managers:

- Mr Christophe Davezac, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr Gregory Ricci, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

# Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### Comparaît:

1. M Florian Suraud, banquier d'affaire, resident au 22 Cleveland Square, Apt F, W2 6DG, London, Royaume-Uni;



- 2. M François Suraud, retraité, résident au 18, rue Chazière, 69004 Lyon, France; et
- 3. Mme Anne Taisne-Suraud, productrice, resident au 7, rue Vergniaud, 92300 Levallois, France.

Fondateurs ici représentés par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

- **Art. 1** er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
  - Art. 2. La dénomination de la société sera "FINSUR S.à r.l.".
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune souscrit comme suit:
  - 1 Par M Florian Suraud, identifié ci-dessus, 6.375 (six mille trois cent soixante-quinze) parts;
  - 2 Par M François Suraud, identifié ci-dessus, 5.000 (cinq mille) parts; et
  - 3 Par Mme Anne Taisne-Suraud, identifiée ci-dessus, 1.125 (mille cent vingt-cinq) parts.
  - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
  - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.



#### Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

# **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dissolution - Liquidation**

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

# Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1 <sup>er</sup> , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

# Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.



# Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

#### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Monsieur Florian Suraud, avec adresse 22 Cleveland Square, Apt F, W2 6DG, London, Royaume-Uni; et
- Monsieur François Suraud, avec adresse 18, rue Chazière, 69004 Lyon, France.

Gérants de classe B:

- Monsieur Christophe Davezac avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourget
- Monsieur Grégory Ricci, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27402. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084728/392.

(130104468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# OCSiAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 113.890,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.533.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "OCSiAI S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B167533 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 April 2012 under number 1057. The articles of incorporation of the Company have been amended on the latest on 2 May 2013 pursuant to a deed of the officiating notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided over by Mr. Bertrand DUC, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The president appoints and the meeting chooses Ms. Corinne NÉRÉ, private employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the Company's share capital by an amount of USD 6,945 (six thousand and nine hundred forty-five US dollars) from its current amount of USD 106,945 (one hundred six thousand and nine hundred forty-five US dollars) to



an amount of USD 113,890 (one hundred thirteen thousand and eight hundred ninety US dollars) through the issuance of 6,945 (six thousand and nine hundred forty-five) shares having a par value of USD 1 (one US Dollar) each;

- 2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company;
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand and nine hundred forty-five US Dollars (USD 6,945.-) so as to increase it from its current amount of one hundred six thousand and nine hundred forty-five US Dollars (USD 106,945.-) up to an amount of one hundred thirteen thousand and eight hundred ninety US dollars (USD 113,890.-) through the issuance of six thousand and nine hundred forty-five (6,945) new shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

#### Intervention - Subscription - Payment

With the agreement of all the shareholders, all the New Shares are subscribed by Limited Liability Company "SYGMA.innovations", a limited liability company registered in the Russian Federation under the main state registration number 1107746085622, with its registered office at 6, Prospekt Mira, 129090 Moscow, Russian Federation, ("LLC "SYGMA.innovations"), represented by Mr Bertrand DUC, above named, by a virtue of a proxy as mentioned here above, and fully paid up through a contribution in cash of the global amount of five million US Dollars (USD 5,000,000.-) (the "Contribution").

Evidence of the full payment of this Contribution was given to the undersigned notary by a bank certificate.

The general meeting resolves that the total amount of the Contribution will be allocated as follows:

- six thousand and nine hundred forty-five US Dollars (USD 6,945.-) will be allocated to the share capital, and
- four million nine hundred ninety-three thousand and fifty-five US Dollars (USD 4,993,055.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

# Second resolution

As a consequence of the above resolution the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

« Art. 6. Corporate Capital. The corporate capital is set at USD 113,890.- (one hundred thirteen thousand and eight hundred ninety US dollars) represented by 113,890.- (one hundred thirteen thousand and eight hundred ninety) shares with a nominal value of USD 1.- (one US dollar) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles."

# Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand one hundred fifty euro (EUR 3,150.-).

The amount of the capital increase is estimated at approximately three million eight hundred forty-five thousand six hundred Euro (EUR 3,845,600.-).

All the points of the agenda having been closed, the meeting is thereupon adjourned.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the members of the board appearing, all of whom are known to the undersigned notary by names, surname, civil statuses and residences, said persons signed together with the notary, the present original deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le sixième jour du mois de juin.



Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de «OCSiAI S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167533 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 avril 2012 sous le numéro 1057. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné le 2 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bertrand DUC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne et l'assemblée choisit Mademoiselle Corinne NÉRÉ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 6.945 (six mille neuf cent quarante-cinq US dollars) afin de l'augmenter de son montant actuel de USD 106.945 (cent six mille neuf cent quarante-cinq US dollars) à un montant de USD 113.890 (cent treize mille huit cent quatre-vingt-dix US dollars) par l'émission de 6.945 (six mille neuf cent quarante- cinq) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune;
  - 2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.
- II. Que les associés présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les associés, les mandataires des associés et par le conseil de l'assemblée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant qu'ils avaient été dûment convoqués et eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.
- IV. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six mille neuf cent quarante-cinq US dollars (USD 6.945,-), afin de le porter de son montant actuel de cent six mille neuf cent quarante-cinq US dollars (USD 106.945,-) au montant de cent treize mille huit cent quatre-vingt-dix US dollars (USD 113.890,-), par l'émission de six mille neuf cent quarante-cinq (6.945) parts sociales nouvelles, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un un dollar américain (USD 1,-) (chacune une «Nouvelle Part Sociale» et ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### Intervention - Souscription - Libération

Avec l'accord de tous les associés, toutes les Nouvelles Parts Sociales émises ont été intégralement souscrites par Limited Liability Company "SYGMA.innovations", une société à responsabilité limitée enregistrée à la Fédération de Russie sous le numéro d'enregistrement principal étatique 1107746085622, ayant son siège social au 6, Prospekt Mira, 129090 Moscou, Fédération de Russie, ("LLC "SYGMA.innovations"), représentée par Monsieur Bertrand DUC, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, et entièrement libérées au moyen d'un global apport en numéraire d'un montant de cinq millions d'US dollars (USD 5.000.000,-) («l'Apport»).

La preuve de la libération intégrale de l'Apport a été apportée au notaire soussigné par un certificat de blocage émis par la banque.

L'assemblée décide que le montant total de l'Apport sera alloué de la façon suivante:

- six mille neuf cent quarante-cinq US dollars (USD 6.945,-) seront alloués au capital social de la Société, et
- quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cinquante-cinq US dollars (USD 4.993.055,-) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à USD 113.890,- (cent six treize huit cent quatre-vingt dix US dollars) représenté par 113.890 (cent six treize huit cent quatre-vingt dix) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,-(un US dollar) chacune.

La Société peut racheter ses propres, parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.».

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à trois mille cent cinquante euros (EUR 3.150,-).

Le montant de l'augmentation de capital est évalué approximativement à trois millions huit cent quarante-cinq mille six cents euros (EUR 3.845.600,-).

Tous les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dont le présent acte dressé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivie d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux mandataires et membres de bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, les prédites personnes ont signé ensemble avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: Bertrand DUC, Corinne NÉRÉ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013085004/147.

(130104170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Beopar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 86.748.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2013

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Madame Renée De Wilde, née le 12/09/1937 à Uccle, demeurant au 5 avenue du Bémel B-1150 Woluwé-Saint-Pierre.

Demission du mandat d'administrateur de Madame Andrée De Wilde, née le 16/03/1939 à Uccle, demeurant au 123 boîte 32 avenue Paul Hymans B-1200 Woluwé-Saint-Lambert.

Nomination de Monsieur Eric O'Brien né le 26/11/1965 à Uccle, demeurant au 318 avenue de la Couronne B-1050 lxelles en tant qu'administrateur pour une durée de 6 ans

Nomination de Monsieur Marc Feron né le 10/11/1959 à Ixelles, demeurant au 1 rue de la hulotte B-1170 Watermael -Boitsfort en tant qu'administrateur pour une durée de 6 ans

Nomination de Monsieur Marc Feron né le 10/11/1959 à Ixelles, demeurant au 1 rue de la hulotte B-1170 Watermael -Boitsfort en tant qu'administrateur délégué pour une durée de 6 ans.

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Fiduciaire gallo & associés S.A. RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013084550/21.

(130104422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### Precision International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.174.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty third day of the month of  ${\sf May}$ .

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mediterra Capital Partners I, LP, registered as a limited partnership in England, under the limited Partnerships Act 1907 with number LP014244, whose principal place of business is at Heritage Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, acting through its general partner Mediterra Capital Partners GP, LP, registered with the Registrar of Limited Partnerships at Companies House in Edinburgh under number 8498, the latter acting in turn through its general partner Mediterra Capital Management Limited registered with the Guernsey Registry under number 311231, being the sole shareholder of Precision International S.àr.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by deed of Maître



Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 6 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1335 on 30 May 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 168.174, represented by Maître Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 May 2013 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

- 1. The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
  - 2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:
- A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one hundred thirty thousand Euro (EUR 130,000) by the issue of eleven million seven hundred fifty thousand (11,750,000) new shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Shares"), for a total subscription price of one hundred seventeen thousand five hundred Euro (EUR 117,500) (the "Subscription Price").
- B. Subscription of the New Shares and payment of the Subscription Price by the sole shareholder by way of (i) contribution in kind of various receivables owned by the sole shareholder against the Company (the "Contributed Receivables") valued at an amount of seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 72,500) (the "Contribution Amount") and (ii) payment in cash of an aggregate amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000).
  - C. Approval of the value of the Contributed Receivables and allocation of the Subscription Price to the share capital.
  - D. Consequential amendment of the first sentence of article 5.1 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

#### First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one hundred thirty thousand Euro (EUR 130,000) by the issue of eleven million seven hundred fifty thousand (11,750,000) new shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Shares"), for a total subscription price of one hundred seventeen thousand five hundred Euro (EUR 117,500), each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company.

#### Second resolution

The New Shares referred to above have been subscribed and paid in full by (i) contribution in kind of various receivables owned by the sole shareholder against the Company (the "Contributed Receivables") and (ii) payment in cash, by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by Me Linda Funck, pursuant to a proxy.

The contribution in kind made by the sole shareholder of the Company is constituted by the Contributed Receivables valued at seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 72,500).

# Third resolution

It is resolved to approve the valuation of the Contributed Receivables of seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 72,500).

It is resolved to allocate the Subscription Price to the share capital.

Proof of the transfer of the Contributed Receivables to the Company, as well as the payment in cash of the amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) was given to the undersigned notary.

#### Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of article 5.1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The corporate capital is fixed at one hundred thirty thousand Euro (EUR 130,000) represented by thirteen million (13,000,000) shares, each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles (together the "Shares"). "

# Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.



# Followed by french translation Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

Mediterra Capital Partners I, LP, immatriculée en tant que limited partnership en Angleterre, en vertu de la loi de 1907 sur les sociétés en commandite (limitedPartnerships Act 1907) sous le numéro LP014244, ayant son centre principal d'activités sis à Heritage Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, agissant par l'intermédiaire de son general partner Mediterra Capital Partners GP, LP, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships (Companies House) à Edinbourg sous le numéro 8498, ce dernier agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Mediterra Capital Management Limited, immatriculée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 311231, étant l'associé unique de Precision International S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 6 avril 2012 suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1335 du 30 mai 2012, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.174, représentée par Maître Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 22 mai 2013 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- 1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - 2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:
- A. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à cent trente mille euros (130.000 EUR) par l'émission d'onze millions sept cent cinquante mille (11.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de cent dix-sept mille cinq cents euros (117.500 EUR) (le «Prix de Souscription»).
- B. Souscription des Nouvelles Parts Sociales et paiement du Prix de Souscription par l'associé unique par (i) un apport en nature de diverses créances détenues par l'associé unique envers la Société (les «Créances Apportées») dont le montant est évalué à soixante-douze mille cinq cents euros (72.500 EUR) (le «Montant de l'Apport») et (ii) le versement en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR).
  - C. Approbation de la valeur des Créances Apportées et allocation du Prix de Souscription au capital social.
  - D. Modification en conséquence de la première phrase de l'article 5.1 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

#### Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent trente mille euros (130.000 EUR) par l'émission d'onze millions sept cent cinquante mille (11.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de cent dix-sept mille cinq cents euros (117.500 EUR), chacune devant être souscrite par l'associé unique de la Société.

#### Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus ont été souscrites et libérées intégralement par (i) un apport en nature de diverses créances détenues par l'associé unique envers la Société (les «Créances Apportées») et (ii) le versement en numéraire, par l'associé unique de la Société, précité, représenté par Me Linda Funck, en vertu d'une procuration.

L'apport en nature fait par l'associé unique de la Société est constitué des Créances Apportées dont le montant est évalué à soixante-douze mille cinq cents euros (72.500 EUR).

#### Troisième résolution

Il est décidé d'approuver l'évaluation des Créances Apportées à soixante-douze mille cinq cents euros (72.500 EUR). Il est décidé d'allouer le Prix de Souscription au capital social.

La preuve du transfert des Créances Apportées à la Société, ainsi que la preuve du versement en numéraire d'un montant de quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-) a été donnée au notaire soussigné.

#### Quatrième résolution

En raison de l'augmentation du capital social ci-avant, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:



«Le capital social est fixé à cent trente mille euros (130.000 EUR) représenté par treize millions (13.000.000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les «Parts Sociales»).»

# Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui connaît et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à demande la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: L. FUNCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24647. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013085019/139.

(130104983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### Fidibus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 113.215.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 04 août 2011

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et administrateurs délégués sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale de 2017

Administrateurs:

Monsieur JAROLIMECK Jürgen,

Madame JAROLIMECK Liane,

Monsieur JAROLIMECK Julian.

Administrateurs délégués:

Monsieur JAROLIMECK Jürgen,

Madame JAROLIMECK Liane.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur GRASS Joerg est prolongé jusqu'à l'assemblée générale de 2017 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fidibus S.A.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2013084705/24.

(130105080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Sovereign Interest Strategy SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.436.

BERICHTIGUNGSURKUNDE VOM 14 JUNI 2013 NUMMER 1580/13

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am vierzehnten Juni.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:



- 1) Herr Wendelin Schmitt, Privatangestellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eröffnet.
- 2) Herr Rüdiger Sailer, Privatangestellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum Protokollführer der Versammlung.
  - 3) Frau Janin Söder, Privatangestellte, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg.

Die Erschienenen, welche als Vorsitzender, Sekretär und Stimmzähler und als Aktionärsvertreter bei der außerordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft Sovereign Interest Strategy SICAV-FIS, mit Sitz in L-1720 Luxemburg, 4, rue Heinrich Heine, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 164436, vom 26. April 2013 (Nummer 1097/13) gehandelt haben, ersuchen den Notar zu beurkunden und zu berichtigen, dass der zweite Beschluss der besagten Versammlung wie folgt lauten soll:

#### Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter bestimmt die Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit dem Sitz in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B144338, vertreten durch Herrn Mario WARNY und Herr Jürgen MAXIMINI, zum Liquidator.

In der englischen Fassung:

#### Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B144338, represented by Mr. Mario WARNY and Mr. Jürgen MAXIMINI, as the Company's Liquidator.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. SCHMITT, R. SAILER, J. SÖDER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2013. Relation: LAC/2013/28448. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 27. Juni 2013.

Référence de publication: 2013085087/42.

(130104978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### Shark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.448.

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SHARK S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 65.448, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 714 du 2 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée profession-nellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.



Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: LAC/2013/28484. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085108/49.

(130104723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### Valoris 3, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.342.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085210/10.

(130104415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Siletam Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.194.

# **STATUTES**

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Data Graphic S.A.", having its registered office at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse n°128, registered under the number B 42 166, represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private signature on 13 June 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be recorded with it..

Such appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation (the "Articles") of a company, which it declares to establish as follows:



# Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration,

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "SILETAM INVEST SA". ("the Company")
- Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also develop, purchase, control and sell trademarks, patents, licences and / or equivalent rights of whatever origin in Luxembourg or abroad.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

# Title II. - Share capital, Shares

**Art. 5.** The Company has an issued share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form. A register of registered shares will be kept at the Company's registered office.

The Company may issue multiple share certificates.

The company can redeem its own shares, in the conditions prescribed by the Law.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and the issue of new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by Profit Participating Convertible Bonds or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors. As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

# Title III. - Management

**Art. 6.** The Company shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, and in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general



meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors may elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

**Art. 8.** The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 9.** The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the Company, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

**Art. 11.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

# Title IV. - Supervision

**Art. 12.** The Company shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

# Title V. - General meeting

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 2 <sup>nd</sup> Tuesday of June at 7:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 <sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31 <sup>st</sup> of December of each year.
- **Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the Company, the credit balance represents the net profits of the Company. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve;



such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the Company (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

# Title VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### Title VIII. - General provisions

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 <sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### Transitory provisions

- 1.- The first business year begins today and ends on 31 December 2013.
- 2.- The first annual General Meeting will be held in 2014.

## Subscription and Liberation

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party "Data Graphic S.A.", prenamed, declares that its subscribed three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the sole shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

#### Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, represented as stated above, representing the whole of the share capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

- 1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
- 2. The following persons are appointed directors:
- M. Alain NOULLET, born in Berchem-Ste-Agathe (B), on November 2 <sup>nd</sup> , 1960, residing professionally at 128, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg;
- M. Clive GODFREY, born in Kortrijk (B), on August 6 <sup>th</sup> , 1954, residing at 128, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg;
- M. Stephane BIVER, born in Watermael-Boitsfort (Belgium) on August 3 <sup>rd</sup> , 1968, residing professionally at 128, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg.

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

- 3. The following person is appointed statutory auditor:
- "Data Graphic S.A.", prenamed, having its registered office at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Petrusse n°128, (RCS Luxembourg B 42 166).

Its mandate will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

4. The registered office of the company is established at L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Petrusse.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read in the language of the proxy holder of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.



Par devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

# A comparu:

«Data Graphic S.A.», ayant son siège social au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 42 166, représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé en date du 13 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SILETAM INVEST SA». («la Société»)
- Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

# Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative. Un registre des actions nominatives sera tenu au siège de la Société.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à un million d'euros (1.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:
- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par émission d'obligations convertibles en actions ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;



- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### Titre III. Administration

**Art. 6.** La Société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il pourra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adopté à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 cidessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.



Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi de juin à 19 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Titre VIII. Dispositions Générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

# Souscription et Libération:

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, «Data Graphic S.A.», prénommée, déclare souscrire trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### Décisions de l'actionnaire unique

La comparante, représentée comme dit ci-avant et représentant l'entièreté du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Sont nommés administrateurs de la Société:
- M. Alain NOULLET, né à Berchem-Ste-Agathe (B), le 2 novembre, 1960, demeurant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.
- M. Clive GODFREY, né à Courtrai (B), le 6 août, 1954, demeurant au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.



- M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (B), demeurant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

3. Est nommé Commissaire aux comptes de la Société:

«Data Graphie S.A.», ayant son siège au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42 166).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

4.- Le siège social de la Société est fixé au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013.

Relation: LAC/2013/28758.

Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085112/357.

(130104447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### MMI Montreal Medical International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 178.209.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of June.

Before Us Maitre Henri BECK, notary, residing in Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

MMI Montreal Medical International Inc., a company incorporated and governed under the laws of Canada, having its registered office address at 2155 Guy Street, Suite 300, Montreal (Quebec), Canada H3H 2R9, and registered with the Industry of Canada under number 4185919, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 18, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

# Chapter I. Form, Object, Duration, Name, Registered Office.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It



may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name of "MMI Montreal Medical International Luxembourg S.á r.l.".
- Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. The premium account can also be capitalized by a decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules required for an amendment to these Articles.

- Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.
- **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

#### Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.



The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if the entirety of its members is present or represented by proxies.

Any decisions made by the board of managers shall require a unanimous approval from all the Category A Managers and from all the Category B Managers.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a



personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

## Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1 and ends on December 31 of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.



Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the sole manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. Applicable Law.

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

#### Subscription - Payment

All the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by MMI Montreal Medical International Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred fifty Euro ( $\leq$  1.250.-).

# Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

- 1. Determine the number of managers at three (3).
- 2. Appoint the following persons as Company's managers:
  - Category A Managers:
- \* Mr. Michael John Churchill-Smith, born in Montreal (Quebec), Canada, on August 20 <sup>th</sup> , 1950, with professional address at 4431 Decarie Boulevard, Montreal (Quebec), Canada H4A 3K4;
- \* Mr. Maciej Baranowski, born in Zabrze, Poland, on September 19  $^{\rm th}$ , 1968, with professional address at c/o Increaseco, ul. Hutnicza 9, 41-908 Bytom, Poland; and
  - Category B Manager:
- \* Mr. Christophe Fender, born in Strasbourg, France, on July 10 <sup>th</sup> , 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1275 Howald, the Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, she signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.



#### A COMPARU:

MMI Montreal Medical International Inc., une société constituée et gouvernée par la loi canadienne, ayant son siège social au 2155 Guy Street, Suite 300, Montréal (Québec), Canada H3H 2R9, enregistrée auprès du «Industry Canada» sous le numéro 4185919, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 18 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I er . Forme, Objet, Durée, Dénomination, Siège.

Art. 1 <sup>er</sup> . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après, les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «MMI Montreal Medical International Luxembourg S.à r.l.».
- Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

# Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. Le compte de prime d'émission peut également être capitalisé par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts.



- **Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.
- Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérant(s), Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

- Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.
- **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si l'entièreté de ses membres est présente ou représentée par procurations.



Toute décision du conseil de gérance doit être prise par un accord unanime de tous les Gérants de Catégorie A et de tous les Gérants de Catégorie B.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.



Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

- Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- **Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:
  - Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- Le gérant unique ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

# Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

# Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont été souscrites par MMI Montreal Medical International Inc., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.



#### Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (€ 1.250.-).

#### Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

- 1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
- 2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
  - Gérants de catégorie A:
- \* M. Michael John Churchill-Smith, né à Montréal (Québec), Canada, le 20 août 1950, ayant son adresse professionnelle au 4431 Decarie Boulevard, Montréal (Québec), Canada H4A 3K4;
- \* M. Maciej Baranowski, né à Zabrze, Pologne, le 19 septembre 1968, ayant son adresse professionnelle au c/o Increaseco, ul. Hutnicza 9, 41-908 Bytom, Pologne; et
  - Gérant de catégorie B:
- \* M. Christophe Fender, né à Strasbourg, France, le 10 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 20 juin 2013. Relation: ECH/2013/1139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013084976/497.

(130104838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

## The Pinemont Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 159.775.

### DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le dix juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

# A comparu:

Monsieur André de MONTIGNY, né le 9 avril 1942 à Trois-Rivières (Canada), résidant professionnellement à L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg), 75, Parc d'Activités,

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée The Pinemont Group, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159775, con-



stituée suivant acte reçu par Maitre Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, le 10 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1220 du 7 juin 2011.

- II. Que le capital social est fixé à douze mille huit cent seize euros et vingt-cinq centimes (12.816,25 EUR) divisé en dix mille deux cent cinquante trois (10.253) parts sociales d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25).
- III. Que le comparant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société à responsabilité limitée The Pinemont Group.
- IV. Que l'activité de la société à responsabilité limitée The Pinemont Group ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
  - V. Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI. Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir transféré tous les passifs et les actifs de la société à responsabilité limitée The Pinemont Group à son profit. De ce fait, le comparant est investi de tous les éléments passifs et actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
- VII. Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée The Pinemont Group est à considérer comme faite et clôturée.
- VIII. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
- IX. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais incombant en raison des présentes est estimé à sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 2013. Relation GRE/2013/2376. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

### POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085158/52.

(130105464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Topal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 146.355.

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den neunzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TOPAL S.A., mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 146355,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 27. Mai 2009, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1202 vom 19. Juni 2009,

mit einem Gesellschaftskapital von vierzigtausend Euro (€ 40.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je vierzig Euro (€ 40,-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Peggy SIMON, Privatangestellte, beruflich ansässig in Echternach, 9, Rabatt. Sie beruft sich selbst zum Stimmzähler und ernennt zur Schriftführerin Frau Mariette SCHOU, Privatangestellte, beruflich ansässig in Echternach, 9, Rabatt.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung: A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

#### Tagesordnung

1.- Anpassung der Satzungen an eine unipersonale Aktiengesellschaft durch Abänderung beziehungsweise Vervollständigung der Artikel 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17 und 18.



- 2.- Annahme des Rücktritts der Herren Thierry Hellers und Gernot Kos in ihren Eigenschaften als Verwaltungsratsmitglieder sowie von Herrn Alfred Bricka in seiner Eigenschaft als Delegierter des Verwaltungsrats und Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.
  - 3.- Ernennung von Herrn Alfred Bricka zum alleinigen Verwalter.
  - 4.- Verschiedenes.
- B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.
- C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufsmitteilungen erforderlich.
- D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Satzungen der Gesellschaft an eine unipersonale Aktiengesellschaft anzupassen und andurch folgende Artikel abzuändern beziehungsweise zu vervollständigen:

1. Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

- 2. Art. 8. (erster Satz). Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.
- 3. Art. 9. (zweiter Satz). Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.
- **4. Art. 10. (erster Satz).** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.
- **5. Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern,
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.



Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

- **6. Art. 12. (erster Satz).** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.
- **7. Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

- **8. Art. 14. (letzter Satz).** Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.
- **9. Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.
- 10. Art. 17. (letzter Absatz). Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Im Falle von mehreren Aktionären kann die Generalversammlung den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen. Der alleinige Anteilhaber kann hierzu den alleinigen Verwalter ermächtigen.
- 11. Art. 18. (erster Satz). Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen.

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt der Herren Thierry Hellers und Gernot Kos in ihren Eigenschaften als Verwaltungsratsmitglieder sowie von Herrn Alfred Bricka in seiner Eigenschaft als Delegierter des Verwaltungsrats anzunehmen und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

### **Dritter Beschluss**

Die Generalversammlung beschliesst zum alleinigen Verwalter zu ernennen:

Herr Alfred BRICKA, Diplomingenieur, beruflich ansässig in CH-1820 Territet, 22, avenue Chantemerle.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentinnen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 juin 2013. Relation: ECH/2013/1144. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 26. Juni 2013.

Référence de publication: 2013085182/118.

(130104335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

#### V Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.471.

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "V FINANCE S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 81.471, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Martine Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 957 du 3 novembre 2001.



Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1184 du 18 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée profession-nellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille quarante (3.040) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

## Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. LAC/2013/28480. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085206/51.

(130104489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

### Larry Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.504.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

### There appeared:

Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.253 (the "Sole Shareholder"),



represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 June 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Larry Saxony S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.504 (the "Company"), incorporated on 14 February 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 31 May 2011, number 1164.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Francis Kesseler, prenamed, on 25 February 2011, published in the Mémorial on 2 July 2011, number 1453.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.
- 2. The item on which a resolution is to be taken is as follows: Amendment of the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets".

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

## Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Tage des Monats Juni.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Larry Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.253 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 7. Juni 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Larry Saxony S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.504 (die «Gesellschaft»), gegründet am 14. Februar 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kesseler, Notar mit Amtssitz in Eschsur-Alzette, veröffentlicht am 31. Mai 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 1164

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kesseler, vorbenannt, am 25. Februar 2011 abgeändert und im Mémorial, Nummer 1453, am 2. Juli 2011 veröffentlicht.



Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- 1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.
- 2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende: Abänderung vom dritten Absatz in Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

"Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

### Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den dritten Absatz von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

"Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen...

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26580. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013084895/110.

(130104679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

### UKSA 60 CR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.575.

#### **FXTRAIT**

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Damien Rensonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;



- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Rensonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085203/30.

(130104518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

# Larry Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.500.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 18 juin 2013:

- Ancienne situation associée:

Larry Holdco S.à r.l.: 500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Larry I Targetco (Berlin) GmbH,	
avec siège social à D-41061 Mönchengladbach (Allemagne), c/o Vitus GmbH, Goebenstrasse, 4, enregistrée	
auprès du «H.G.R. Amtsgericht Berlin (Charlottenburg)» sous le numéro HRB 145420	
Larry Residential Equities (Berlin) S.à r.l.,	26
avec siège social à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg	
sous le numéro B176862	
Total	500

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Larry Condo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084883/24.

(130104606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

### Trenton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.030.

# DEPOT DES COMPTES ANNUELS REMPLACANT LE DEPOT N° L120127881 DU 24/07/2012

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013085189/12.

(130105192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck